

FICHE DESCRIPTIVE

REALISATION D'UN PUIITS POUR L'ALIMENTATION DU BETAIL SUR LA COMMUNE DE SERVIGNY-LES-RAVILLE

Récépissé n° 57-2012-00168

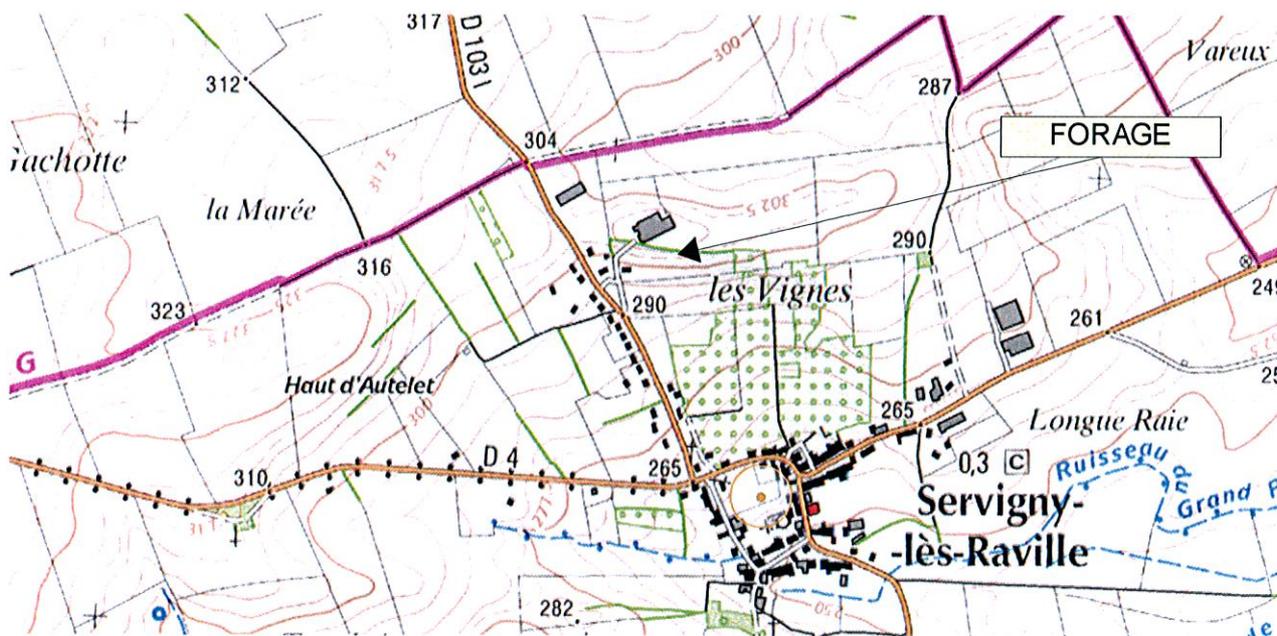
GENERALITES

Maître d'ouvrage :

EARL du Coteau
18 rue Pays Haut
57530 SERVIGNY-LES-RAVILLE

Tél : 03 87 64 15 45 - 06 85 25 16 72

Plan de situation



IMPLANTATION DU FORAGE

Nom et code de la masse d'eau souterraine : Masse d'eau des calcaires du Muschelkalk (CG006)

Le forage sera implanté sur la section 36 parcelle n° 186 de la commune de SERVIGNY-LES-RAVILLE.

Le forage servira pour l'alimentation du bétail.

Les coordonnées Lambert II étendu sont les suivantes :

Coordonnées Lambert	X	Y
Captage	900 382 m	2 461 723 m

CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Puits de pompage	
Terrains traversés	Marnes bariolées et Dolomie inférieure de la Lettenkohle, Calcaires à Gématites du Muschelkalk supérieur.
Masse d'eau	Masse d'eau imperméable localement aquifère (CG008)
Technique de forage	Marteau fond de trou avec tubage provisoire
Foration	Diamètre 180 mm
Equipement	Crépine PVC à fentes ouverture 1 mm diamètre 112/125 mm de 18 à 37 m
	Tube plein PVC : Diamètre 112/125 mm de 0 à 18 m Boite à boue de 37 à 40 m
Extrados	Cimentation de 0 à 15 m
	Bouchon d'argile de 15 à 16 m Massif filtrant de 16 à 40 m
Profondeur finale	40 m
Tête d'ouvrage	Avant-puits maçonné avec margelle et capot de protection métallique cadernassable
Essai de pompage	Pompage de dessalage max 12h : Q_{max} = estimé à 7 m ³ /h Rejet au sol à 30 m du puits

Le débit instantané sera compris entre 3 et 5 m³/h. Le fonctionnement sera de 2 à 3 h/j, l'usage de l'eau étant principalement pour l'alimentation en eau du bétail.

REGIME DU FORAGE

Le volume d'eau maximal annuel pompé sera de 3 200 m³.

Un compteur sera disposé sur le circuit d'eau pompée dans le puits de captage.

Pendant la phase de réalisation des travaux de forage, les déblais de forage seront stockés à proximité de la machine.

Les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une aire étanche de type cuvette de rétention. Ce dispositif sera protégé des intempéries par une bâche.